Dates limites des candidatures ci-dessous

2ème édition Jeunes en librairie en Auvergne-Rhône-Alpes : foire aux questions des libraires

Jeunes en librairie est un dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC) et de soutien aux librairies indépendantes qui permet aux jeunes de découvrir les acteurs du secteur du livre et qui encourage l'achat de livres en librairie. Vous êtes libraire ? Ci-dessous, toutes les réponses aux questions que vous vous posez avant de participer !

Jeunes en librairie est un programme d'éducation artistique et culturelle en direction des collégiens, lycéens et apprentis, destiné à promouvoir l'accès au livre, faire connaître le rôle du libraire dans la chaîne du livre et encourager la fréquentation et l'achat de livres en librairie.

Expérimenté en Nouvelle-Aquitaine et dans les Hauts-de-France, ce programme est étendu à d'autres régions, dans le cadre du plan de relance économique 2021-2022. A la demande de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, l'agence est depuis 2021 l'opérateur de ce dispositif pour la région, en partenariat avec les Délégations Académiques aux Arts et à la Culture (DAAC) et l'association Chez mon libraire.

En savoir plus sur le dispositif Jeunes en librairie Auvergne-Rhône-Alpes

Foire aux questions Libraires

Comment participer à Jeunes en librairie ?

Vous pouvez initier le projet avec un enseignant travaillant dans un établissement scolaire situé à proximité de la librairie. **Ce sont les enseignants qui soumettent le projet via Adage, une plateforme de l'Education nationale.** Dans leur candidature, l'enseignant précise la librairie partenaire de la classe avec laquelle il a obligatoirement eu un contact préalable.

Comment se déroule le projet ?

- Un libraire se déplace dans la classe pour présenter aux élèves le métier de libraire et plus largement la chaîne du livre.
- Les élèves se rendent dans la librairie partenaire pour une visite organisée avec le libraire. Les visites peuvent se dérouler par groupes, en fonction des capacités d'accueil de la librairie.
- Les élèves acquièrent pour eux-mêmes un ou plusieurs ouvrages à hauteur de 30€ parmi toutes les

propositions de la librairie : littérature, documents, livres d'art, romans, BD, livres pratiques…
- Les élèves rencontrent un auteur
- Les élèves rencontrent un autre professionnel du livre (éditeur, imprimeur, relieur...)

Comment trouver un enseignant partenaire ?

Si vous ne travaillez pas déjà avec un enseignant, vous pouvez prendre contact dans un premier temps avec le professeur "référent culture" de l'établissement scolaire pour trouver le bon interlocuteur avec lequel construire le projet au sein de l'établissement.

Si vous souhaitez identifier un ou des professeurs référents culture sur votre territoire merci de :

- DAAC de Clermont-Ferrand : vous rendre sur le site de la DAAC de Clermont-Ferrand et de télécharger le document "Les référents culture"
- DAAC de Grenoble : contacter le secrétariat ce.daac@ac-grenoble.fr
- DAAC de Lyon : contacter le secrétariat daac@ac-lyon.fr

Comment communiquer sur l'appel à projets ?

En bas de la présentation générale du dispositif, vous trouverez un kit de communication à télécharger et à relayer sur les réseaux sociaux de vos choix.

Est-il obligatoire de travailler avec un établissement de proximité ?

Il est préférable que le projet se construise avec les établissements scolaires proches de votre librairie. Néanmoins, un partenariat par affinités est possible, dans la mesure où cela n'impacte pas les dépenses de transport.

Est-ce que je peux m'associer avec un établissement situé en dehors de la région Auvergne Rhône-Alpes ?

Non, cela n'est pas possible. Cet établissement devra s'adresser au projet Jeunes en librairie déployé par sa région.

Dois-je nécessairement m'associer à un professeur de français ou à un professeur documentaliste ?

Non, Jeunes en librairie s'adresse aux enseignants toute matière confondue.

A quel moment le projet doit-il être construit avec l'enseignant ?

Dans le dossier de candidature qu'il dépose, l'enseignant doit obligatoirement avec pris contact avec la librairie partenaire désignée.

Dates limites des candidatures :

- **Académie de Grenoble : 11 avril – 27 mai 2022**
- **Académie de Lyon : 11 avril – 17 juin**
- **Académie de Clermont : 2 mai – 20 juin**
- **DRAAF : 9 mai - 20 juin**

En septembre, l'enseignant sera informé si une suite favorable est donnée à son projet. Le cas échéant l'enseignant décidera en concertation avec vous des dates précises des rencontres.

Ai-je besoin d'être référencé sur Adage pour participer à Jeunes en librairie ?

Non, si vous êtes référencé sur Adage, l'enseignant indique le nom de votre librairie dans "Partenaires" et si vous n'êtes pas référencé, les enseignants indique le nom de votre libraire dans "Autres partenaires" où il n'est pas nécessaire d'être référencé sur Adage. Cela n'a pas d'incidence pour la sélection ou non du dossier.

Pour être référencé dans la liste des partenaires culturels Adage, il faut compléter ce formulaire de demande sur le site de Pass Culture.

Est-ce que je peux monter des projets avec plusieurs classes et avec plusieurs établissements ?

Oui, il n'y a pas de limite de classes ou d'établissement par librairie. A vous de faire selon vos disponibilités et vos capacités. L'enseignant doit déposer un projet par classe.

La sélection par le comité régional se fera dans une limite de 2 classes par établissement, voire 3 pour les classes à petits effectifs (moins de 20 élèves).

Est-ce que je peux m'associer à un établissement privé ?

Oui, Jeunes en librairie est ouvert aux établissements scolaires publics ou privés sous contrat.

Comment accueillir les classes dans ma librairie ?

Les classes peuvent visiter la librairie en petits groupes, dans le respect des règles sanitaires. L'enseignant peut prévoir un autre temps de visite (en bibliothèque, par exemple) avec le reste de la classe pendant que le premier groupe d'élèves se trouve dans votre librairie.

Comment parler du métier de libraire avec les jeunes et préparer mon intervention en classe ?

Des ressources sur le métier de libraire et la chaîne du livre seront mis à votre disposition pour la rentrée scolaire. En plus de la présentation de votre métier et de la chaîne du livre, il est également possible de présenter une sélection de livres de votre librairie pour aider les élèves à choisir leurs ouvrages le jour de la visite. Il est essentiel d'échanger avec votre enseignant partenaire qui pourra vous aider à élaborer et à cadrer votre intervention en classe.

Mon intervention en classe est-elle rémunérée ?

Oui, l'intervention du libraire en classe est prise en charge par le dispositif à hauteur de 150€ TTC (125€ HT) à pour la demi-journée.

Quelle est la durée d'une demi-journée de rencontre ?

Les interventions sont rémunéres selon un forfait. Nous entendons par demi-journée une rencontre ou une activité généralement entre 1h30 et 3h. La durée de la rencontre sera à déterminer avec l'enseignant en fonction de l'activité prévue.

L'enseignant me demande un devis pour déposer son dossier.

Un devis n'est pas nécessaire pour déposer le projet : la rémunération de l'intervention en classe sera la même pour chaque libraire, soit 150€ pour la demi-journée.

Comment se déroule l'achat de livres par les élèves ?

Chaque élève dispose d'un montant maximum de 30€, qu'il pourra dépenser uniquement le jour de sa venue à la librairie avec la classe. Les élèves ne disposent donc pas de bons d'achat numérotés ou de chèque lire.

Le libraire présente à Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture une facture globale des achats par classe. Le remboursement se fait sur les dépenses réelles effectuées par chaque élève, dans la limite de 30€ par élève. Les remboursements des achats par Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture se feront au fur et à mesure de la réception des factures.

Les élèves peuvent-ils utiliser les 30€ pour l'achat de produits complémentaires (type cartes postales) ?

Non, la somme de 30€ ne peut être utilisée que pour des ouvrages parmi tous les livres de la librairie : littérature, mangas, livres d'art, romans, BD, livres pratiques… Cela ne comprend pas les objets de papeterie, ni les jeux.

L'enseignant souhaite utiliser les 30€ alloués aux élèves pour acheter des livres pour le CDI ? Est-ce possible ?

Non, l'élève effectue pour lui-même le livre ou les livres qu'ils achètent. Si l'élève peut être guidé dans son choix (par l'enseignant ou par le libraire) son choix reste entièrement libre.

Que faire si le livre que l'élève souhaite acheter n'est pas disponible en rayon ?

Lors de la visite de la librairie, l'élève peut passer une commande sur place et venir la chercher plus tard. Attention, les commandes en amont de la visite ne sont, elles, pas autorisées.

Quels types d'activités prévoir dans le cadre du dispositif ?

Il est possible de construire avec l'enseignant un parcours autour du métier de libraire, avec des activités telles que :

- ateliers autour de l'économie du livre, en lien avec les spécialités économie et gestion, communication, métiers du commerce, etc
- rédaction de coups de cœur, création d'une table, d'une vitrine, d'un carton « mot du libraire », pitch de livres, etc.
- promotion et animation d'une rencontre littéraire, organisation d'un club de lecture, rédaction d'une critique, etc.

Où trouver des idées et des ressources pour construire mon projet ?

Pour trouver des idées d'animations à mettre en place dans les classes, consultez notre boîte à outils libraires.

Mon projet est-il systématiquement retenu dans le cadre du dispositif ?

Un comité régional formé de représentants de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, des Délégations académiques aux Arts et à la Culture des 3 Académies (Lyon, Grenoble, Clermont) et d'Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture se réunit début septembre pour la sélection des projets. Les projets seront retenus en fonction de l'enveloppe disponible et de leur cohérence globale. Les enseignants seront informés suite à ce comité des résultats de la sélection.

A quel moment saurai-je si le projet déposé par l'enseignant en partenariat avec ma librairie est sélectionné ?

Vous serez informé en septembre par Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture des suites donnés au(x) projet(s) déposé(s) par les enseignants indiquant votre librairie comme partenaire.

Qui prend en charge quoi ?

Le dispositif prend en charge de votre intervention en classe (150€ TTC) et le coût réel des livres achetés par les élèves dans la limite de l'enveloppe fixée dans le cadre du projet.

L'établissement prend en charge vos éventuels frais de déplacement. Pour information, l'établissement prend en charge les frais liés au déplacement des intervenants (transport, hébergement, repas), dans la limite de 10% du coût total du projet (interventions + achats de livres).

Comment se passe le règlement de mon intervention en classe et des livres achetés par les élèves ?

Suite à la visite des élèves en librairie, vous serez rémunéré sur présentation d'une facture globale (intervention + achats de livres) adressée à Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture.

Merci de tourner vers l'enseignant référent concernant la prise en charge de vos éventuels frais de déplacement.

Quand peuvent avoir lieu la visite du libraire en classe et la visite de la classe en librairie ?

Les dates des rencontres sont à établir avec l'enseigant référent. Elles peuvent se tenir entre octobre 2022 et juin 2023.

Des réunions d'information sont-elles prévues ? Si oui, quand ?

- pour les libraires : **mercredi 4 mai de 9h à 10h30** et **mercredi 8 juin de 9h à 10h30**
- pour les enseignants : **mercredi 4 mai de 13h à 14h30** et **mercredi 8 juin de 13h à 14h30**
- pour les pour les acteurs du livre (auteurs, éditeurs, organisateurs de manifestations littéraires, bibliothécaires, associations portant des actions de médiation autour du livre, acteurs du patrimoine crit) : **mardi 10 mai de 11h à 12h30**

Inscription obligatoire : via ce lien URL

Si vous n'avez pas pu y assister, l'enregistrement audio de ces réunions est disponible en en faisant la demande par mail à : m.bouvier@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

Renseignements

Mathilde Bouvier, chargée d'opération Jeunes en librairie
07 56 21 14 76 / m.bouvier@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

---

Dernière édition : 26 nov. 2025 à 19:24
https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/2eme-edition-jeunes-en-librairie-en-auvergne-rhone-alpes-foire-aux-questions-des-libraires